

## SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 17 JUIN 2021

### **2021 - 09** APPROBATION DE LA SUBVENTION POUR LE PROJET « EXPERIMENTONS LA FLEXIBILITE ENERGETIQUE » (ELFE)

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, le Bureau du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 juin 2021, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

**Nombre de délégués en exercice : 8**

**Délégués présents : 7**  
**Votants : 7**

Délégués présents :

**Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président du SYDELA**

**Monsieur Frédérick DUNET, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**Monsieur Dominique DAVID, 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Monsieur Maurice BOUHIER, 6<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Monsieur Philippe CAILLON, 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

Délégué en présent en visioconférence :

**Monsieur Patrick BERTIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Délégué absent :

**Monsieur Didier MEYER, 4<sup>ème</sup> Vice-Président (excusé)**

**Affichage le 25 juin 2021**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA et notamment ses articles 2, 6-3 et 6-4,

Considérant que le SYDELA exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, ainsi que la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés à la vente.

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les réseaux du SYDELA en intégrant une part croissante d'Energies Renouvelables intermittentes ainsi que de nouveaux usages IRVE afin d'assurer le rôle du SYDELA en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

Considérant que le projet « Expérimentons La Flexibilité Energétique » ELFE a pour but d'aider les usagers à mieux/moins consommer, en confectionnant des outils ayant pour objectif la maîtrise de la consommation.

Considérant que ce projet tend à préparer, par la présence d'une expérience, aux évolutions de l'organisation et de la gouvernance du système énergétique.

Considérant qu'une convention de partenariat avec l'association « Energie en Pays de Vilaine » est prévue à cet effet, afin de poursuivre la démarche de demandes de subventions aux appels à projets régionaux préalablement engagée en décembre 2020.

Considérant que pour contribuer au projet ELFE, le SYDELA peut participer en tant qu'il :

- Peut apporter **une subvention à hauteur de 5000 euros** sur les 600 000 euros estimés du projet total.
- Peut participer à **hauteur de 50 heures/an pendant 2 ans**
- Peut apporter une contribution experte sur les différents domaines de compétences attendus du projet

**Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'accorder une subvention à l'association « Energie en Pays de Vilaine » à hauteur de 5 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget du SYDELA ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre l'association et le SYDELA, dans les conditions prédéfinies ci-après.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**



Accuse de réception en préfecture  
044-200014926-20210617-2021-09-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2021  
Date de réception préfecture : 25/06/2021

Syndicat Départemental d'Énergie  
**SYDELA**  
de Loire - Atlantique